







QUI PEUT EN BÉNÉFICIER?

Tous les collaborateurs SNCF*, retraité(e)s SNCF, veuf(s) ou veuve(s) d'agents ou de retraité(s) SNCF propriétaires occupants qui ont des revenus inférieurs aux plafonds de ressources du Prêt Locatif Social (PLS) et bénéficiant d'au moins une subvention (ANAH, collectivités publiques...)

QUEL MONTANT?



Prêt de 22 000 € maximum sans intérêt. Montant calculé en fonction du reste à financer déduction faite des subventions allouées et sous réserve d'acceptation de votre dossier par SNCF HABITAT.

* SNCF SA, SNCF RESEAU, SNCF VOYAGEURS, GARES & CONNEXIONS et FRET SNCF

POUR QUEL PROJET?



L'amélioration et la mise aux normes de l'habitat liées à la rénovation énergétique



Le préfinancement du crédit d'impôt sur les travaux imposés dans le cadre du volet Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)



L'adaptation du logement aux personnes en situation de handicap



La sortie de l'habitat insalubre et la mise aux normes de décence



L'amélioration et l'adaptation de l'habitat pour le maintien à domicile des personnes âgées

CARACTÉRISTIQUES DU PRÊT :



- Durée de remboursement adaptée à la capacité financière de l'emprunteur sous condition d'une durée maximum fixée par SNCF HABITAT
- Sans intérêt
- Sans frais de dossier
- Assurances décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), Incapacité Totale de Travail (ITT) obligatoires

EXEMPLE REPRÉSENTATIF:

Pour un prêt travaux d'un montant de 22 000 € sur une durée totale de 10 ans, décaissé en une seule fois, le remboursement s'effectue en 120 mensualités de 188,83 €. La mensualité tient compte de l'assurance décès invalidité obligatoire (5,50 € / mois à titre indicatif) et peut varier selon la situation des souscripteurs et de l'assurance choisie. Taux Annuel Effectif Global fixe hors assurances (TAEG) : 0 %. Taux Annuel Effectif Global fixe avec assurances (TAEG): 0,59 %. Coût total du crédit avec assurances: 22 660 €. Frais de dossier: 0 €; Montant total dû de 22 660 € dont 0 € d'intérêts

> Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour plus d'informations, contactez-nous :



contact@sncfhabitat.fr



09 86 87 75 75 (coût d'un appel local)